



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1909

Rillieux-la-Pape - Echange foncier sans soulte de parcelles de terrains entre la Ville de Lyon et la Commune de Rillieux-la-Pape - EI 99068 - Sortant N° inventaire 99068 T 001-02 - Entrant N° inventaire 99068 T 002-01

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1909 - RILLIEUX-LA-PAPE - ECHANGE FONCIER SANS SOULTE DE PARCELLES DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA COMMUNE DE RILLEUX-LA-PAPE - EI 99068 - SORTANT N° INVENTAIRE 99068 T 001-02 - ENTRANT N° INVENTAIRE 99068 T 002-01 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire sur la commune de Rillieux-la-Pape, rue Maryse Bastié, d'un tènement immobilier accueillant les locaux de la cuisine centrale de restauration municipale édifiée sur une parcelle de terrain cadastrée BE 100 représentant une superficie d'environ 16 904 m<sup>2</sup>.

La Ville de Rillieux-la-Pape est propriétaire d'une parcelle de terrain limitrophe cadastrée BE 109 représentant une superficie d'environ 250 020 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre du réaménagement de l'ancien site militaire OSTERODE, la commune de Rillieux-la-Pape et la Ville de Lyon se sont entendues afin de procéder, en vue d'optimiser l'utilisation, à un rectificatif des limites foncières d'une partie de leurs terrains respectifs en procédant à un échange foncier consistant, pour la Ville de Lyon à :

- céder à la Ville de Rillieux-la-Pape une parcelle de terrain d'environ 716 m<sup>2</sup> issue de la parcelle BE 100, propriété de la Ville de Lyon ;
- acquérir deux parcelles de terrains représentant une surface totale d'environ 578 m<sup>2</sup> issue de la parcelle BE 109 propriété de la commune de Rillieux-la-Pape, étant précisé que les parcelles objet des présentes sont en cours de division et numérotation cadastrales.

Au terme de cet échange, la propriété Ville de Lyon sera désormais constituée d'une nouvelle parcelle cadastrale d'une surface d'environ 16 737 m<sup>2</sup>.

Cet échange, effectué dans le cadre du réaménagement du site OSTERODE, est motivé par un découpage foncier plus cohérent. Ainsi, les parcelles, acquises par chaque coéchangiste sont destinées à être incorporées aux sites respectifs, de plus grande étendue, de chacune des parties. Celles-ci dépendant de leur domaine public le transfert sera effectué de domaine public à domaine public.

Cet échange foncier interviendra sans soulte, la valeur des terrains échangés ayant été valorisée par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat à la somme de 35 800 euros.

L'ensemble des frais de géomètre, des frais notariés, droits et émoluments sera supporté par la commune de Rillieux-la-Pape.

Par ailleurs, dans l'attente de la régularisation des formalités d'acquisition des terrains susvisés et afin de permettre l'utilisation anticipée, par la commune de Rillieux-la-Pape, de la parcelle cédée par la Ville de Lyon, il a été conclu une convention d'occupation temporaire à titre onéreux, moyennant le versement d'une redevance forfaitaire de 2 000 euros. Toutefois compte tenu du fait que l'échange foncier interviendra sans soulte et

s'inscrit dans un projet global d'optimisation foncière du quartier OSTERODE, il vous est proposé d'accorder la gratuité pour cette occupation et d'exempter la commune de Rillieux-la-Pape du paiement de la redevance précitée.

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2022-69286-26515 en date du 6 mai 2022 ;

Vu le projet d'acte d'échange ci-joint ;

Vu la convention de mise à disposition temporaire ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- L'échange foncier aux conditions précitées, réalisé sans soulte, est approuvé.
- 2- La gratuité de la mise à disposition anticipée consentie par la Ville de Lyon au profit de la commune de Rillieux-la-Pape est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer l'acte, aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 4- Les modifications (sortie et entrée) apportées au patrimoine de la Ville de Lyon seront réalisées conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57, comme suit :

Etat inventaire	N° inventaire	Désignation	Surface cédée/ acquise m <sup>2</sup>	Surface totale m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €	Observations
Sortant	99068T001-02	Terrain issue de la parcelle BE 100	716	16 904	2115	25 609	Sortie constatée pour la valeur nette comptable
Entrant	99068T002-01	Terrain issue de la parcelle BE 109	578	578	2115	35 800	Entrée constatée pour la valeur de la DIE

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET